MAIRIE D'AZAY-le-BRULE 79400 (Deux-Sèvres)

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

a 05.49.06.58.75

Présents: 14

L'an deux mille vingt-quatre, Le 10 septembre à 20 heures 30,

Le conseil municipal de la Commune d'AZAY-LE-BRÛLÉ,

Dûment convoqué le 3 septembre 2024, S'est réuni à la mairie sous la présidence de Monsieur Jean-François RENOUX, Maire.

Etaient présents: Louis-Marie MERCERON, Fabienne POUZET, Éric CUSEY,

Virginie FAVIER, Sylvie MOREAU, Catherine PINEAU,

Nombre de conseillers Anne-Claire AUGEREAU, François GUILLOT, Christelle GIRAUD, Municipaux en exercice : 17 Pierre ABRIAT, Karine VILLANNEAU, Bertrand QUINTARD et

Stéphanie WANLIN GUERINEAU

Votants: 14 Absents excusés: Éric MILLET, Cécile THOMAS et Thibault BONNANFANT

(dont 0 mandat) Secrétaire : Virginie FAVIER

Lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent

Affiché le 12 septembre 2024 délibérer conformément aux textes législatifs en vigueur.

Monsieur le Président déclare la séance ouverte.

DEMANDE D'ADMISSION EN NON VALEUR (délibération n° 2024-09-04)

Vu l'article L 2121-29 du code général des collectivités territoriales,

Considérant la demande d'admission en non valeur de produits irrécouvrables du service de gestion comptable de Saint-Maixent-l'École pour un montant de 266,33 €

Considérant que la somme à recouvrer est inférieure au seuil minimum de recouvrement, ou aux poursuites sans effet,

Le conseil municipal, par un vote unanime, décide d'accepter la demande d'admission en non valeur de produits irrécouvrables présentée par le service de gestion comptable de Saint-Maixent-l'École pour un montant de 266,33 € et autorise Monsieur le maire, ou en cas d'absence ou d'empêchement, à faire le nécessaire concernant cette décision.

Fait et délibéré en Mairie, les jour, mois et an que dessus. Au registre sont les signatures. Pour copie conforme.

Le Maire, Jean-François RENOUX La secrétaire de mairie, Virginie FAVIER